

# COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ATHLÉTISME MEURTHE-ET-MOSELLE

Maison des Sports - 13, rue Jean Moulin - 54510 TOMBLAINE

## FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

http://cda54.athle.com

## Championnats de Meurthe-et-Moselle et Meuse U14 U16

### Jeudi 29 mai 2025 à Toul (Stade Valcour)

13h00 Ouverture du secrétariat									
Horaires	Courses	Sauts				Lancers			
		Longueur	T-Saut	Hauteur	Perche	Poids	Javelot	Marteau	Disque
14h00	200m haies MIF 0,76	BEF	BEM	BEF			BEF		BEM
14h10	200m haies MIM 0,76								
14h25	80m haies MIF 0,76					BEM			
14h40	100m haies MIM 0,84								
14h50	80m MIF		BEF						BEF
15h10	80m MIM	BEM		BEM	TC	BEF	BEM		
15h20	120m MIF								
15h40	120m MIM		MIF						
16h00	50m BEF			MIF					MIM
16h20	50m BEM	MIM				MIM	MIF		
16h40	50m Haies BEF 0,65								
16h50	50m Haies BEM 0,65		MIM						MIF
17h00	1000m BEF	MIF		MIM		MIF			
17h05	1000m BEM								
17h15	1000m MIF						MIM		
17h20	1000m MIM							TC	
17h30	2000m MIF 2000m MIM								
17h40	2000m Marche BEF+BEM 3000m Marche MIF+MIM								









#### Règlement des Championnats de Meurthe et Moselle et Meuse U14 et U 16

#### > Inscription des athlètes :

- Benjamins/Minimes: Inscription impérative en ligne (sur le site du CDA54) avant le mardi 27 mai 2025 à 22h00 (clôture automatique)

#### > Catégories d'âges

- Minimes 2010/2011 - Benjamins 2012/2013

#### ➤ Officiels

- 1 juge par tranche de 5 athlètes. (Soit de 1 à 5 athlètes = 1 juge). Les épreuves ne se dérouleront qu'avec un jury constitué.
  - Enregistrement du jury sur le site du CDA avant le mardi 27 mai 2025 à 22h

#### > Type de compétition

- Pour les benjamins et minimes, un classement sera établi individuellement pour chaque épreuve et par catégorie.
- 3 épreuves maximum pour les benjamins avec obligatoirement une course, un saut et un lancer
- 3 épreuves maximum pour les minimes, possibilité de faire 2 courses et un concours ou 1 course et 2 concours (attention les 2 courses doivent être de familles différentes : famille A : sprint, famille B : haies, famille C : demi fonds / marche)
- Si l'athlète ne participe qu'à 2 épreuves :
  - Benjamins : soit 1 course + 1 concours, soit 1 saut + 1 lancer
  - Minimes : interdiction de disputer 2 épreuves de la même famille (sprint / haies / demi fond-marche / sauts / lancers)
- Confirmation obligatoire des benjamins et minimes à la chambre d'appel pour chaque épreuve (Gestion E-LOGICA).

#### Déroulement des épreuves

- 3 essais pour tous les athlètes aux lancers, au saut en longueur et au triple saut En cas de participation massive dans une ou plusieurs catégories, ce nombre peut être ramené à 2 essais.
- **Concours hauteur** : 8 essais maxi par athlète, élimination à la suite de 3 échecs consécutifs. En cas de réussite aux 8 essais, 1 essai par hauteur supérieure possible jusqu'à 1 échec.

Montées de barre en hauteur :

BF1° barre à 1,00m, de 5 en 5 jusqu'à1,10m, de 4 en 4 jusqu'à1,26cm, puis 2 en 2 BG 1° barre à 1,10m, de 5 en 5 jusqu'à1,20m, de 4 en 4 jusqu'à1,36cm, puis 2 en 2 MF1° barre à 1,10m, de 5 en 5 jusqu'à 1,20m, de 4 en 4 jusqu'à1,36cm, puis 2 en 2 MG 1° barre à 1,30m, de 5 en 5 jusqu'à 1,40m, de 4 en 4 jusqu'à 1,56cm, puis 2 en 2

- **Sprints** : Départ accroupi ou en start (au choix) pour la catégorie Benjamin. Départ en start obligatoire pour la catégorie Minime.

Priorité est donnée aux courses quand celles-ci se disputent en même temps qu'un concours, sans que cela n'entraîne la perte d'un ou plusieurs essais.

#### Récompenses

- Benjamins et Minimes : médailles (or argent bronze) aux 3 premiers de chaque épreuve.
- Remise des médailles aux athlètes dès la fin des concours ou des courses.